



Lettre d'information de la semaine du 4 au 8 mars 2024

(sous réserve de modifications)

Ce document non officiel, destiné exclusivement à l'usage des médias, ne lie pas la Cour de justice.
Cette sélection subjective et non exhaustive a pour but de présenter certaines affaires pendantes.

SOMMAIRE DE LA COUR

I. ARRÊTS

Mardi 5 mars 2024 - 9h30

[Arrêt dans l'affaire C-234/21 Défense Active des Amateurs d'Armes e.a. \(FR\)](#)

L'enjeu : les détenteurs d'armes à feu semi-automatiques transformées pour le tir de munitions à blanc peuvent-ils bénéficier d'un régime transitoire en vertu du droit de l'Union ?

[Communiqué de presse](#)

[Arrêt dans l'affaire C-588/21 P Public.Resource.Org et Right to Know/Commission e.a. \(EN\)](#)

L'enjeu : les normes techniques harmonisées européennes bénéficient-elles de la protection du droit d'auteur ?

[Communiqué de presse](#)

[Arrêt dans l'affaire C-755/21 P Kočner/Europol \(SK\)](#)

L'enjeu : existe-t-il une responsabilité solidaire d'Europol et de l'État membre concerné quant aux dommages subis du fait d'un traitement illicite de données en conséquence de l'action d'Europol ou de cet État membre ?

[Communiqué de presse](#)

Jeudi 7 mars 2024 - 9h30

[Arrêt dans l'affaire C-604/22 IAB Europe \(NL\)](#)

L'enjeu : une chaîne de codes, prenant la forme d'une combinaison de lettres et de caractères, concernant les préférences d'un utilisateur identifiable en matière de consentement afin de permettre une vente aux enchères de données personnelles à des fins publicitaires, constitue-

SOMMAIRE DU TRIBUNAL

ARRÊT

Mercredi 6 mars 2024 - 9h30

[Arrêt dans l'affaire T-647/22 Puma/EUIPO - Handelsmaatschappij J. Van Hilst \(Chaussures\) \(EN\)](#)

L'enjeu : des images tirées du compte Instagram « Badgalriri », montrant la chanteuse Rihanna portant des tennis blanches à semelles noires de la marque Puma, sont-elles susceptibles d'entraîner l'annulation d'un dessin ou modèle communautaire enregistré ?

[Communiqué de presse](#)

t-elle une donnée à caractère personnel au sens du RGPD ?

Communiqué de presse

II. CONCLUSIONS

Jeudi 7 mars 2024 - 9h30

[Conclusions dans l'affaire C-652/22 Kolin İnşaat Turizm Sanayi ve Ticaret \(HR\)](#)

L'enjeu : une entité adjudicatrice peut-elle, sans violer les principes d'égalité de traitement et de transparence, prendre en compte des documents supplémentaires que le soumissionnaire a présentés pour la première fois après l'expiration du délai de dépôt des offres, alors que ces documents ne figuraient pas dans l'offre initiale et qu'ils prouvent des faits que le soumissionnaire n'avait pas mentionnés dans l'offre initiale ?

Communiqué de presse

RÉSUMÉ DES AFFAIRES DE LA COUR

I. ARRÊTS

Mardi 5 mars 2024 - 9h30

[Arrêt dans l'affaire C-234/21 Défense Active des Amateurs d'Armes e.a. \(FR\) -- grande chambre](#)

L'enjeu : les détenteurs d'armes à feu semi-automatiques transformées pour le tir de munitions à blanc peuvent-ils bénéficier d'un régime transitoire en vertu du droit de l'Union ?

Communiqué de presse

Un litige oppose l'association Défense Active des Amateurs d'Armes ASBL (DAAA) ainsi que deux citoyens belges au Conseil des ministres belge, au sujet de la réforme de la loi sur les armes entrée en vigueur en 2019. En vertu de ce texte, certains types d'armes semi-automatiques transformées pour le tir de munitions à blanc qui étaient en vente libre en Belgique jusqu'à début juin 2019 ont été interdits. Depuis, les détenteurs de ce type d'armes n'ont plus le choix de les conserver puisqu'ils sont devenus propriétaires d'une arme prohibée. En revanche, les propriétaires d'armes à feu semi-automatiques authentiques (non transformées et donc en état de propulser des balles réelles) qui les auraient légalement achetées et enregistrées avant le 13 juin 2017 bénéficient d'un régime transitoire leur permettant de les conserver.

Selon DAAA, cette situation entraîne une différence de traitement entre les personnes possédant une arme relevant de ces deux catégories, et la [directive](#) (UE) 2017/853 que la réforme belge visait à transposer violerait notamment le droit de propriété ainsi que les principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et de protection de la confiance légitime. Saisie de l'affaire, la Cour constitutionnelle belge demande à la Cour si, en n'autorisant pas les États membres à prévoir un régime transitoire au profit des personnes qui ont légalement acquis et enregistré avant le 13 juin 2017 une arme à feu semi-automatique qui a été transformée pour servir uniquement au tir de munitions à blanc, la disposition pertinente de la directive est invalide.

[Retour sommaire](#)

[Arrêt dans l'affaire C-588/21 P Public.Resource.Org et Right to Know/Commission e.a. \(EN\) -- grande chambre](#)

L'enjeu : les normes techniques harmonisées européennes bénéficient-elles de la protection du droit d'auteur ?

Communiqué de presse

Public.Resource.Org, et Right to Know sont deux organisations sans but lucratif ayant pour mission de rendre le droit librement accessible à tous les citoyens. En 2018, elles ont demandé à la Commission de leur accorder l'accès à des normes techniques harmonisées au niveau de l'Union en matière de la sécurité des jouets. Ces normes concernaient plus particulièrement les jeux et coffrets chimiques. La Commission a rejeté leur demande et le Tribunal de l'Union européenne, saisi par les associations, a confirmé ce rejet.

[Retour sommaire](#)

[Arrêt dans l'affaire C-755/21 P Kočner/Europol \(SK\) -- grande chambre](#)

L'enjeu : existe-t-il une responsabilité solidaire d'Europol et de l'État membre concerné quant aux dommages subis du fait d'un traitement illicite de données en conséquence de l'action d'Europol ou de cet État membre ?

Communiqué de presse

À la suite de l'assassinat en Slovaquie, le 21 février 2018, d'un journaliste slovaque, M. Ján Kuciak, et de sa fiancée, M^{me} Martina Kušnírová, les autorités slovaques ont mené une vaste enquête. À la demande de ces autorités, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) a extrait les données stockées sur deux téléphones portables qui auraient appartenu à M. Marian Kočner. Europol a communiqué auxdites autorités ses rapports scientifiques et leur a remis un disque dur contenant les données cryptées extraites.

En mai 2019, la presse slovaque a publié des informations relatives à M. Kočner issues de ses téléphones portables, notamment, des transcriptions de ses communications intimes. En outre, dans l'un de ses rapports, Europol a indiqué que M. Kočner était placé en détention pour présomption de délit financier depuis 2018 et que son nom était, notamment, directement lié aux « listes dites mafieuses » et aux « Panama Papers ».

M. Kočner a saisi le Tribunal d'une demande d'indemnisation d'un montant de 100 000 euros en vue de la réparation par Europol du préjudice moral qu'il estime avoir subi en raison du traitement illicite de ses données. Par arrêt du 29 septembre 2021 ([T-528/20](#)), le Tribunal a rejeté son recours. Il a conclu, d'une part, que M. Kočner n'avait pas apporté la preuve d'un lien de causalité entre le dommage allégué et le comportement d'Europol et, d'autre part, qu'il n'avait pas prouvé que les « listes dites mafieuses » auraient été élaborées et tenues par Europol. M. Kočner a formé un pourvoi devant la Cour de justice.

[Retour sommaire](#)

Jeudi 7 mars 2024 - 9h30

[Arrêt dans l'affaire C-604/22 IAB Europe \(NL\) -- quatrième chambre](#)

L'enjeu : une chaîne de codes, prenant la forme d'une combinaison de lettres et de caractères, concernant les préférences d'un utilisateur identifiable en matière de consentement afin de permettre une vente aux enchères de données personnelles à des fins publicitaires, constitue-t-elle une donnée à caractère personnel au sens du RGPD ?

Communiqué de presse

Lorsqu'un utilisateur consulte un site Internet ou une application qui contient un espace publicitaire, les entreprises, courtiers et plates-formes publicitaires, qui représentent des milliers d'annonceurs, peuvent enchérir en temps réel, en coulisse, pour obtenir cet espace publicitaire, afin d'y afficher des publicités adaptées au profil de l'utilisateur (Real Time Bidding). Cependant, avant d'afficher de telles publicités ciblées, le consentement préalable de l'utilisateur doit être recueilli en vue de la collecte et du traitement de ses données (concernant notamment sa localisation, son âge, l'historique de ses recherches et de ses achats récents) à des fins telles que, notamment, le marketing ou la publicité, ou en vue du partage de ces données avec certains fournisseurs. L'utilisateur peut aussi s'y opposer.

IAB Europe est une association sans but lucratif établie en Belgique qui représente les entreprises du secteur de l'industrie de la publicité et du marketing numériques au niveau européen. Elle a élaboré une solution qu'elle présente comme étant susceptible de rendre conforme au [RGPD](#) ce système de vente aux enchères. Les préférences des utilisateurs sont codées et stockées dans une chaîne composée d'une combinaison de lettres et de caractères sous le nom « Transparency and Consent String » (TC String), qui est partagée avec des courtiers en données à caractère personnel et des plates-formes publicitaires, afin que ceux-ci sachent ce à quoi l'utilisateur a consenti ou s'est opposé. Un cookie est également placé sur l'appareil de l'utilisateur. Lorsqu'ils sont combinés, la TC String et le cookie peuvent être liés à l'adresse IP de cet utilisateur.

En 2022, l'autorité de protection des données belge a considéré que la TC String constitue une donnée à caractère personnel au sens du RGDP et que IAB Europe a agi en tant que responsable du traitement des données sans respecter pleinement les prescriptions du RGPD. Cette autorité lui a imposé plusieurs mesures correctrices ainsi qu'une amende administrative. IAB Europe conteste cette décision et a saisi la cour d'appel de Bruxelles, qui a soumis des questions préjudicielles à la Cour de justice.

[Retour sommaire](#)

II. CONCLUSIONS

Jeudi 7 mars 2024 - 9h30

[Conclusions dans l'affaire C-652/22 Kolin Inşaat Turizm Sanayi ve Ticaret \(HR\) -- grande chambre](#)

L'enjeu : une entité adjudicatrice peut-elle, sans violer les principes d'égalité de traitement et de transparence, prendre en compte des documents supplémentaires que le soumissionnaire a présentés pour la première fois après l'expiration du délai de dépôt des offres, alors que ces documents ne figuraient pas dans l'offre initiale et qu'ils prouvent des faits que le soumissionnaire n'avait pas mentionnés dans l'offre initiale ?

Communiqué de presse

Kolin İnşaat Turizm Sanayi ve Ticaret, une société établie en Turquie, conteste une décision finale d'attribution par l'autorité adjudicatrice croate concernant un contrat de modernisation des infrastructures ferroviaires entre deux villes croates. Le tribunal croate saisi pour résoudre le différend se tourne vers la Cour de justice et demande à cette dernière de clarifier les circonstances dans lesquelles, après l'expiration du délai de soumission des offres, les pouvoirs adjudicateurs peuvent demander des corrections ou des éclaircissements aux soumissionnaires.

[Retour sommaire](#)

RÉSUMÉ DES AFFAIRES DU TRIBUNAL

ARRÊT

Mercredi 6 mars 2024 - 9h30

[Arrêt dans l'affaire T-647/22 Puma/EUIPO - Handelsmaatschappij J. Van Hilst \(Chaussures\) \(EN\) -- sixième chambre](#)

L'enjeu : des images tirées du compte Instagram « Badgalriri », montrant la chanteuse Rihanna portant des tennis blanches à semelles noires de la marque Puma, sont-elles susceptibles d'entraîner l'annulation d'un dessin ou modèle communautaire enregistré ?

Communiqué de presse

Par décision de l'EUIPO du 11 août 2022, Handelsmaatschappij J. Van Hilst (HJVH) a obtenu la nullité d'un dessin ou modèle communautaire de chaussures sportives qui avait été enregistré au profit de Puma en août 2016. Pour fonder sa décision, l'EUIPO a relevé que Robyn Rihanna Fenty (dite Rihanna) avait porté des chaussures montrant un dessin ou modèle antérieur possédant les mêmes caractéristiques que le dessin ou modèle enregistré, et ce douze mois avant le dépôt de la demande d'enregistrement. Dans ces conditions, l'EUIPO a considéré que ledit dessin ou modèle antérieur avait été rendu public, ce qui justifiait l'annulation du dessin ou modèle enregistré. La société Puma a introduit un recours contre cette décision.

[Retour sommaire](#)

[Retour au sommaire](#)

Amanda Nouvel, attachée de presse
+352 4303-2425 ou 4303 3000
amanda.nouvel_de_la_fleche@curia.europa.eu

[Protection des données](#) | [Calendrier judiciaire](#) | [Nos communiqués de presse](#)



COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE

